
Table ronde sur l'assemblée de citoyens de la Colombie-Britannique

par Gordon Campbell, Joyce MacPhail, Paul Nettleton, Geoff Plant, Jeff Bray, Greg Halsey-Brandt, Mike Hunter, Pat Bell, Blair Suffredine, Bill Bennett

En 2001, dans le cadre de sa plate-forme électorale, le gouvernement actuel de la Colombie-Britannique a promis de nommer un comité de citoyens pour examiner tous les modes de scrutin possibles et pour recommander que des changements soient apportés au système électoral actuel, en vue de la tenue d'un référendum provincial éventuel sur le sujet. Le gouvernement a nommé M. Gordon Gibson pour rédiger un rapport sur la manière dont l'assemblée de citoyens devrait être organisée. Il a présenté son rapport le 23 décembre 2002. En avril 2003, le gouvernement a répondu en proposant une motion à l'appui de la création d'une assemblée de citoyens en matière de réforme électorale et en nommant un comité spécial de l'Assemblée législative pour examiner la nomination du président de l'assemblée de citoyens et pour recevoir les rapports provisoires sur l'évolution de l'assemblée. Les extraits suivants des débats qui ont eu lieu à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique ont montré un certain nombre de problèmes liés à la création de l'assemblée de citoyens, y compris certains domaines où les propositions du gouvernement diffèrent de celles du rapport Gibson. Le débat intégral sur ce sujet peut être consulté dans le Hansard de la Colombie-Britannique, en date du 30 avril 2003.



Gordon Campbell (Premier ministre de la Colombie-Britannique): Si l'on remonte jusqu'en 1858, c'est la première fois en 145 ans que nous donnons réellement aux citoyens de la Colombie-Britannique un droit de parole direct sur la manière dont ils devraient élire les députés qui sont censés les servir. Après tout, en démocratie, nous

devrions nous rappeler que nous sommes ici au service des personnes de cette province et pour leur bon plaisir. Le 17 avril 1999, alors que j'étais encore dans l'opposition, j'ai déclaré qu'il était temps de donner aux personnes de la Colombie-Britannique le droit d'expliquer comment elles voulaient élire leurs députés. Je suis fier d'être devant vous aujourd'hui pour dire que c'est le premier gouvernement dans

l'histoire de la Colombie-Britannique, dans l'histoire de notre pays, à accorder ce droit aux personnes.

Il n'existe pas de principe plus fondamental sur lequel nous nous entendons au moment où nous demandons à être élus. Les règles de la démocratie devraient être élaborées par les personnes qu'elles servent et non pas par les élites qui souhaitent peut-être que la démocratie fonctionne dans leur intérêt. C'est en nous appuyant sur le peuple et en faisant confiance au grand public que nous pouvons, à mon avis, rétablir le lien essentiel entre nos institutions démocratiques et ceux qu'elles sont censées servir.

Lorsque nous avons pris le pouvoir, nous avons tenté de redonner confiance au public dans les institutions publiques et de regagner cette confiance. Je ne vois pas de façon plus importante de réaliser cet objectif que, pour ceux d'entre nous

qui avons eu la chance d'être élus et de servir dans ces institutions, de faire confiance au jugement et à la sagesse du public, à mesure que nous concevons une assemblée législative qui répondra véritablement aux besoins de chacune des personnes de cette province.

Depuis 1949, aucun gouvernement de cette province n'a été élu par plus de 50 % du vote populaire. Il y a eu des personnes qui ont posé des questions légitimes, pour savoir comment nous élisons nos représentants élus. L'ancien député Nick Loenen, qui a passé pas mal de temps à étudier cette question, a fait quelques suggestions pour améliorer le système, d'après son propre point de vue. Je sais que certains députés de cette chambre auront leurs propres suggestions.

L'élément essentiel consiste, pour nous, à reconnaître que, dans une démocratie, le libre partage de l'information, la recherche ouverte de solutions de réforme, de renforcement et de revitalisation de nos institutions publiques devraient constituer une expérience d'apprentissage continue. Il faudrait normalement chercher de façon constante ce qui convient le mieux aux personnes qui vivent dans notre province. Je suis fier d'appuyer cette motion et d'appartenir à une assemblée législative qui l'a déposée dans l'espoir que nous puissions réaliser cette revitalisation.

En septembre dernier, le gouvernement s'est adressé à M. Gibson, ancien député de cette chambre, ancien chef d'un parti politique provincial, mais surtout quelqu'un qui a passé sa vie à examiner nos institutions publiques, à formuler des recommandations qui constituent le fondement de la motion dont la chambre est saisie aujourd'hui.

Dans le respect de notre engagement envers la population, nous disions, avant les élections, que nous estimions que l'assemblée devrait être choisie à l'image d'un jury. Les membres de l'assemblée devraient être choisis de façon aléatoire. Il devrait s'agir d'un processus de sélection qui s'étende aux quatre coins de cette province et, en fait, qui soit représentatif des personnes qui vivent ici dans cette province. Faite à partir des recommandations de M. Gibson, notre suggestion, que vous verrez dans le mandat, dit que nous avons demandé au directeur général des élections d'aider à encadrer une assemblée de citoyens choisie de façon aléatoire.

Nous savons tous que chaque Britanno-Colombien qui a le droit de vote et qui peut être inscrit sur la liste électorale ne s'y trouve pas nécessairement. Je voudrais dire aux membres de l'assemblée et au public aujourd'hui que nous cherchons à encourager cette inscription. Nous chercherons à encourager cette inscription d'une façon qui permette de constituer notre liste électorale et de veiller à ce qu'autant de personnes que possible y soient inscrites et à ce que nous donnions au moins aux citoyens la possibilité de s'inscrire.

Le directeur général des élections sera alors prié de stratifier un échantillon de noms. On obtient alors un nombre égal de

noms dans chaque circonscription. Il y aura un nombre égal d'hommes et de femmes. La répartition reflétera l'âge des Britanno-Colombiens. Toute personne âgée de 18 ans ou plus et inscrite sur la liste électorale pourrait être éligible. Là encore, nous voulons que notre assemblée représente les générations qui vivent en Colombie-Britannique ainsi que les régions et les intérêts de cette province.

Les personnes intéressées pourront assister aux réunions de sélection locales. Il est important pour nous tous de reconnaître qu'il s'agit là d'un acte de véritable citoyenneté. C'est une démarche qui demandera aux participants de s'instruire et de passer du temps dans les délibérations et dans les audiences publiques et ce, dans l'ensemble de la province. J'estime qu'il est essentiel que les participants connaissent, à la fois, leurs obligations et leurs responsabilités, ainsi que l'échéancier des mesures à prendre qui sera prévu pour l'assemblée de citoyens.

Nous avons dit que nous voulions une représentation de l'ensemble de la province dans cette assemblée. Il n'y a pas un seul député de la chambre qui ne reconnaisse pas à quel point la Colombie-Britannique est un vaste territoire, quelle est l'étendue de notre province et, en fait, des régions qui la composent. Pour répondre aux besoins des personnes qui vivent dans ces régions, nous voudrions nous assurer qu'il y a une forte représentation des quatre coins de la province. À cette fin, le mandat prévoit une solide représentation de deux membres par circonscription de la province, soit un total de 158 membres plus le président, ce qui portera à 159 le nombre de membres de l'assemblée de citoyens.

Nous avons dit que nous aurions un mandat pour tenir des audiences publiques dans l'ensemble de la province, et ce sera le cas. Une fois encore, je voudrais le dire clairement devant cette chambre. Nous avons recommandé la nomination d'un président et, comme vous le verrez d'après la seconde motion dont la chambre est saisie, il est proposé qu'un comité législatif spécial soit créé pour examiner cette nomination du gouvernement. Si le comité législatif appuie unanimement le président, nous demanderons ensuite au président d'examiner la façon dont ce processus devrait se dérouler et de déterminer combien il devrait y avoir de réunions et où elles auront lieu. Mais l'esprit et l'intention du gouvernement sont clairs, tout comme le budget de l'assemblée. Nous nous attendons à ce que ces rencontres aient lieu dans l'ensemble de la province. Il est important de permettre aux personnes de notre province d'avoir une occasion de s'exprimer, non seulement verbalement devant l'assemblée de citoyens, mais aussi par écrit, ce qui est prévu dans le mandat.

Nous avons déclaré que nous voulions garantir un appui clair de la part de l'assemblée. Maintenant, ceux d'entre nous qui ont œuvré dans la vie publique pendant un certain temps savent qu'il n'y a rien qui prenne plus de temps qu'un débat constitutionnel, un débat sur les conditions et les restrictions et les possibilités et les conjectures qui caractérisent le monde.

J'en ai fait l'expérience à l'échelon local, et j'ai pu voir à maintes reprises que, du fait qu'il n'y a pas une seule décision de prise, il n'est jamais décidé d'améliorer le système.

Nous avons demandé de façon précise à l'assemblée de recommander un changement particulier. Si l'assemblée recommande un changement par un vote majoritaire de l'assemblée, il faudra qu'au moins 80 membres de l'assemblée l'appuient. Si l'assemblée recommande un changement, alors l'option sera soumise à un référendum provincial, le 17 mai 2005.

Le gouvernement veut s'assurer que tous les Britanno-Colombiens ont une occasion de voter avant l'adoption de tout changement. Nous voulons nous assurer que tout changement adopté soit vraiment appuyé par les régions de la province et la population de la province. Nous estimons qu'il s'agit là d'un changement fondamental et majeur, et nous avons donc institué un double processus d'approbation.

Tout d'abord, l'assemblée doit obtenir un taux d'approbation de 50 %, plus un, de la part de 60 % des circonscriptions de la province, ce qui est important parce qu'en fin de compte, nous savons que nous devons avoir l'appui de toute la province lorsque nous faisons ces réformes si, en fait, elles sont recommandées.

Ensuite, la réforme devra être approuvée par 60 % de l'ensemble de l'électorat. D'aucuns ont déjà laissé entendre qu'il s'agit là d'un taux d'approbation trop élevé. Il est clair que le gouvernement n'est pas de cet avis. Nous estimons qu'un changement important devrait être entériné, en fait, par une vaste majorité de personnes dans la province, lesquelles estiment qu'elles tireront profit de ce changement.

J'estime qu'il s'agit là d'une étape très importante. L'un des éléments critiques du succès de cette assemblée dépendra de son président. Il était important, j'estime, pour le président, de vraiment guider l'assemblée au fur et à mesure de ses progrès. Comme vous le savez, le gouvernement a nommé Jack Blaney, ancien président de l'Université Simon Fraser et président actuel du Fraser Basin Council, celui qui a été l'élément moteur du centre de dialogue à l'Université Simon Fraser, reconnu internationalement comme un centre conçu pour l'apprentissage, la compréhension et la prise de décisions cruciales. M. Blaney est connu, non seulement comme un penseur conceptuel, mais aussi comme un créateur de consensus. J'estime qu'il apportera de très grands talents à la tâche exigeante qui nous attend.

Je voulais être clair à ce sujet. Je ne sais certainement pas ce que décidera une assemblée de citoyens. Je sais seulement que, vu l'occasion qui est offerte, les citoyens seront créatifs, réfléchis, inclusifs, et qu'ils se soucieront de l'ensemble de la province et de la façon dont le gouvernement peut vraiment répondre aux besoins et aux idées des Britanno-Colombiens des quatre coins de la province.



Joyce MacPhail (chef de l'opposition) : Il y a plus d'un an, j'ai écrit au premier ministre, en tant que chef du NPD, pour offrir notre appui à un processus permettant à la Colombie-Britannique de participer à une discussion non partisane sur la réforme électorale. Il convient de noter que le Canada est l'une des rares démocraties libérales qui utilise encore le système

uninominal majoritaire à un tour. Ailleurs, le système uninominal majoritaire à un tour a perdu du terrain au cours des dernières années.

En 1993, les Néo-Zélandais ont voté, dans le cadre d'un référendum, pour se débarrasser du système uninominal majoritaire à un tour et le remplacer par la représentation proportionnelle. Au Royaume-Uni, le gouvernement travailliste, dans son premier mandat, a introduit des versions de la représentation proportionnelle aux élections des nouvelles assemblées d'Écosse, du pays de Galles et d'Irlande du Nord. Le gouvernement a aussi adopté la représentation proportionnelle pour l'élection des députés du Royaume-Uni au Parlement européen en 1999 et envisage de tenir un référendum sur la réforme des élections au parlement de Westminster.

Dans l'ensemble du Canada, la proportion de Canadiens qui exprime du mécontentement à l'égard du système électoral est passée de 39 à 49 %, seulement entre les années 1990 et 2000 — soit un mouvement très net au début de la présente décennie. Le plus grand changement a été enregistré ici-même, en Colombie-Britannique, où la proportion des répondants qui trouvaient inacceptable le système uninominal majoritaire à un tour a augmenté, passant de 43 à 63 % — soit le plus haut niveau de mécontentement de toutes les régions. Cette étude a été réalisée par Howe et Northrup en 2000.

L'enquête menée au début de l'année 2001 par la Canada West Foundation a permis de constater que 71,6 % des habitants de l'Ouest, y compris 75,9 % des Britanno-Colombiens, étaient en faveur de l'introduction d'un système électoral fondé sur la représentation proportionnelle.

Je voudrais prendre certains des points saillants de notre proposition au premier ministre. À ce moment-là, j'ai proposé la nomination d'une commission qui inclue l'expertise d'autres autorités, suivie par la mise en place d'un processus complémentaire qui permette à la population en général de participer à un référendum sur un éventail d'options, puis à un référendum final sur une seule option.

Cette semaine, le gouvernement a présenté un modèle différent qui est le fruit, dans une large mesure, du dur labeur de M. Gordon Gibson. Il a envisagé ce problème à fond, avec l'aide de bon nombre de Britanno-Colombiens chevronnés, et a aussi examiné les attentes du gouvernement et les promesses qui avaient été faites.

Il serait négligent de ma part de ne pas signaler le fait que le Mouvement pour la représentation équitable au Canada et d'autres se sont inquiétés de l'exigence d'une super-majorité, qui est perçue comme un obstacle aux types de réforme que les personnes — et je dirais bon nombre de personnes — espèrent voir mettre en œuvre.

Tout en reconnaissant certaines des lacunes de cette proposition, ainsi que le besoin de réforme, je ne veux pas freiner le déroulement du présent débat, quelle que soit la forme qu'il prendra. Mais nous voulons aussi respecter l'engagement qui a été pris, et a été le mieux exprimé par M. Gibson, à savoir que le processus doit être, du début jusqu'à la fin, le plus transparent possible.

Par conséquent, lorsque j'ai été contactée par le gouvernement, il y a quelques semaines, qui a suggéré de nommer M. Blaney à titre de président, au lieu d'en rester sur la proposition de M. Gibson pour la recherche d'un candidat par un comité de l'Assemblée législative, j'ai fait une autre proposition, à mi-chemin entre la première suggestion du gouvernement de simplement nommer M. Blaney et celle de M. Gibson, qui souhaitait un processus de sélection beaucoup plus long. J'ai proposé une audience d'approbation, ce qui serait peut-être la meilleure manière de répondre au critère de transparence, mais aussi de traiter du problème très réel du temps disponible pour cette initiative.

J'ai le plaisir de voir que le gouvernement a retenu cette suggestion et l'a mise en place. Je suis aussi heureuse de voir que le gouvernement a tenté de rendre le processus plus transparent en permettant qu'il y ait des audiences d'approbation pour le personnel dirigeant. C'est une autre des suggestions que j'ai faites il y a quelques semaines, et je suis heureuse de voir que le gouvernement l'a acceptée.

Malgré la date tardive pour le début du présent processus, bon nombre de suggestions de M. Gibson sont sages et ne devraient pas être rejetées sans voir l'incidence potentielle d'un tel rejet, tant sur le processus que sur les résultats. Le gouvernement a accepté bon nombre des suggestions de M. Gibson, mais je m'inquiète qu'il n'ait pas répondu à la question du temps qu'il faudrait allouer pour que tous les Britanno-Colombiens sachent qu'ils doivent être inscrits sur la liste électorale.

J'ai effectivement entendu ce que le premier ministre a dit dans ses remarques antérieures, sauf que je remarque qu'il y a seulement quelques jours, le 28 avril, le document d'information du gouvernement sur le résumé de l'assemblée de citoyens en matière de réforme électorale contenait la réponse suivante à une recommandation de M. Gibson : « M. Gibson a recommandé que le processus de sélection soit précédé d'une campagne publicitaire pour que ceux qui ne sont pas inscrits sur la liste électorale s'y inscrivent. » La décision citée par le gouvernement est la suivante : « Aucune décision n'a été prise. Attendons les recommandations du président. »

J'espère que nous pouvons maintenant croire le premier ministre lorsqu'il dit que le présent gouvernement va lancer une campagne publicitaire. Toutefois, je m'inquiète de voir que le président n'ait pas été autorisé à faire des modifications mineures, qui pourraient entraîner un changement dans la liste électorale et qui changeraient la constitution de l'assemblée pour mieux représenter la population dans son ensemble. Je proposerais, par conséquent, une modification à la motion pour ajouter jusqu'à quatre membres supplémentaires de l'assemblée, choisis au hasard parmi une ou plusieurs catégories de personnes sélectionnées par le président. Cette modification permettrait au président d'ajuster la composition de l'assemblée afin de compenser la sous-représentation des communautés minoritaires et d'avoir une solution de rechange pour les problèmes liés à l'utilisation de la liste électorale pour la sélection des membres de l'assemblée.

Bien évidemment, en particulier, si le président conclut qu'il n'y a pas assez de temps pour mener un programme permettant d'encourager publiquement les inscriptions au cours de deux ou trois mois — là encore, une recommandation faite par M. Gibson et sur laquelle le gouvernement ne s'est pas prononcé jusqu'au discours du premier ministre aujourd'hui —, alors quelque 800 000 Britanno-Colombiens ne seront pas pris en considération pour constituer l'assemblée.

Comme M. Gibson l'a fait remarquer, le groupe le plus sous-représenté est celui des jeunes de 18 à 24 ans. Je suis sûre que tous les membres de l'Assemblée législative sont d'accord avec moi pour veiller à ce que toutes les générations soient convenablement représentées. Cela constituerait une des manières pour le président de chercher à faire amende honorable pour les lacunes du processus d'échantillonnage.

Je vous donnerai un autre exemple qui montre sans doute le potentiel de sous-représentation. Les Autochtones ne constituent que quelque 2 % de la population de la Colombie-Britannique et, de cette manière, par la loi des probabilités, ils auraient donc trois sièges dans une assemblée de 158 personnes. Sur le plan mathématique, l'écart type sur un nombre aussi petit avoisine deux, ce qui signifie que le nombre réel sélectionné pourrait être seulement d'un Autochtone, voir d'aucun. Cela serait une honte que ce peuple fier, qui a un rôle constitutionnel particulier dans l'histoire et dans l'avenir de la Colombie-Britannique, soit complètement exclu.



Paul Nettleton : J'appuie la motion afin de prendre la recommandation de M. Gibson très au sérieux, comme elle a été mentionnée par la chef de l'Opposition, à savoir que le président de l'assemblée de citoyens soit en mesure de nommer quatre membres.

Je suis déçu d'apprendre que le gouvernement a rejeté cette recommandation. Même le processus de sélection le plus soigneusement construit et

élaboré au hasard, pose des problèmes de sous-représentation potentielle. C'est pourquoi même le gouvernement ici prend les résultats des sondages d'opinion publique avec beaucoup de recul. Il est tout à fait impossible de faire les sélections parfaites, et nous devons, par conséquent, prévoir des compensations.

L'objectif consiste à faire examiner la réforme électorale par une assemblée de citoyens, assemblée qui serait composée de personnes représentant la population de notre province. Que se passe-t-il si, de façon fortuite, un groupe comme les Autochtones est écarté de l'assemblée, une fois que les noms sont tirés du chapeau? Il est sûr que le gouvernement voudrait avoir la perspective des Premières Nations sur cette question cruciale. Il est sûr qu'il voudrait que l'on sache qu'il a permis la participation de tous les Britanno-Colombiens en provenance de tous les horizons. C'est sans aucun doute la raison pour laquelle M. Gibson a ajouté cette recommandation et l'a fait d'une façon raisonnée et prudente. Il est ironique de voir que le gouvernement la rejette actuellement.

On serait porté à penser que, d'une part, le gouvernement est très engagé à faire la réforme électorale, dans l'intérêt d'une plus grande démocratie dans cette province, mais que, par ailleurs, il semble ne pas le faire, ou du moins, ne pas faire tout son possible pour garantir que l'assemblée même — fondement de cette promesse d'une nouvelle ère — soit convenablement bâtie et constituée.

En conclusion, j'appuie l'introduction de la présente recommandation en ce qui concerne la sélection de l'assemblée de citoyens. Elle permettra d'assurer que l'assemblée fasse ce qu'elle était censée faire, au mieux de ses compétences et d'une façon complète.



Geoff Plant : J'ai apprécié l'esprit dans lequel la modification est présentée — c'est-à-dire pour garantir que l'assemblée de citoyens soit aussi largement représentative de la Colombie-Britannique que possible.

Je crois que la chef de l'opposition avait raison de signaler que, dans les documents que nous avons publiés, il y a un jour ou deux, au moment où nous avons diffusé le rapport de M. Gibson, nous avons indiqué que le gouvernement avait essentiellement omis de dire qu'il entreprenait une campagne pour encourager l'inscription électorale à ce stade. Cela pourrait, à notre avis, constituer une question à régler pour le président, mais je crois, en fait, que nous avons la responsabilité, en tant que gouvernement, de faire une partie de ce travail immédiatement.

Lorsque le premier ministre a déclaré, dans ses précédentes remarques, qu'il croyait que nous avons la responsabilité d'encourager l'inscription électorale, il savait ce qu'il disait. Et c'est le point de vue que nous avons en tant que gouvernement,

de sorte qu'il y aura certains travaux qui seront faits à cet égard, sans attendre la nomination du président. Il se peut que la nomination du président ne prenne pas longtemps, auquel cas une partie de ce travail pourrait faire double emploi avec la nomination du président.

Je crois que nous devons reconnaître qu'il y a un problème de sous-représentation dans la liste électorale. Ce problème a été relevé par M. Gibson. Nous le reconnaissons, et je crois que nous comprenons et acceptons la responsabilité d'aller de l'avant pour aider à résoudre ce problème. J'estime qu'il est presque inévitable que, de ce fait, les gens d'Elections BC devront intervenir et j'ai l'intention de commencer la discussion immédiatement. En ce qui concerne la certitude de régler le problème de sous-représentation, je voudrais assurer la chambre que nous prenons ce problème au sérieux et que nous y travaillerons.

Il y a aussi la question de veiller à ce que l'assemblée ait bien reçu des suggestions de tous les Britanno-Colombiens. Je crois que l'assurance est implicite du fait que nous estimons que cette assemblée se doit de passer un certain temps à voyager dans l'ensemble de la province et à écouter ce que les Britanno-Colombiens ont à dire. Je crois que les membres de l'assemblée se sentiront obligés d'écouter et de recueillir les suggestions de tous les Britanno-Colombiens, et que tous les Britanno-Colombiens auront donc, en réalité, l'occasion de faire leurs suggestions à l'assemblée.

Mais la question posée par l'amendement est essentiellement de savoir comment nous constituerons l'assemblée. Nous estimons que le principe du choix aléatoire est important. Lorsque nous avons discuté avec M. Gibson de ses recommandations sur la taille et la composition de l'assemblée, nous lui avons demandé, entre autres choses, si ses idées sur la taille de l'assemblée étaient influencées ou non par le fait qu'il devait tenir compte des questions de budget, de par son mandat, et dans quelle mesure.

Il a déclaré qu'en réalité, ses idées étaient, dans une certaine mesure, soumises à des considérations budgétaires. Autrement dit, en recommandant que l'assemblée soit composée d'un nombre de personnes, de 79 et 100 ou à peu près, M. Gibson cherchait à demeurer dans les limites d'un budget qu'il juge raisonnable. Ce processus, influencé ou non par le budget, a inévitablement mené M. Gibson à affronter la question de savoir comment obtenir une assemblée aussi représentative que possible.

Les membres de l'assemblée et du public qui ont lu le rapport de M. Gibson auraient vu qu'il ne s'agissait pas, d'après lui, nécessairement du problème le plus facile à résoudre et qu'il énonçait un certain nombre d'idées sur la façon d'obtenir une assemblée aussi représentative que possible des intérêts de tous les Britanno-Colombiens.

Selon nous, la plupart des préoccupations sur la représentativité de l'assemblée peuvent, en fait, être traitées et elles font l'objet de notre proposition, qui consiste

essentiellement à doubler la taille de celle-ci. Lorsque j'ai lu, dans le rapport de M. Gibson, l'analyse qui appuie la modification préconisée par la chef de l'Opposition, je l'ai fait en fonction du contexte dans lequel M. Gibson se trouvait. Je crois que, parce que les circonstances ont changé de façon plutôt radicale, le besoin de l'amendement et la nécessité du processus proposé par celui-ci ont également changé.

En faisant en sorte que l'assemblée soit deux fois plus vaste qu'elle n'était censée l'être au départ, nous avons accru, de façon importante, la probabilité que l'assemblée soit représentative de la grande diversité de la Colombie-Britannique. Nous savons, dès le départ, que la première ronde de sélection des membres éventuels de l'assemblée sera organisée de manière à garantir un équilibre entre les sexes, une répartition géographique et un certain équilibre entre les âges.

En doublant la taille de l'assemblée, je crois que nous avons accru la probabilité d'obtenir une assemblée équilibrée et représentative. Si nous abandonnons le principe du caractère aléatoire pour adopter celui selon lequel le président ou toute autre personne peut choisir les membres de l'assemblée, il y a, je crois, des problèmes à la fois théoriques et pratiques.

Tout d'abord, les problèmes pratiques. Il existe un manque de clarté en ce qui concerne les noms des personnes qui constitueront le bassin des membres complémentaires ou éventuels qui sont proposés. Je dois dire que, bien que la liste électorale soit manifestement le meilleur outil pour identifier la bonne catégorie de Britanno-Colombiens qui participeront à ce processus, elle ne nous donne pas vraiment plus de renseignements sur les personnes que leur nom et leur lieu de résidence.

Pour en savoir plus et traiter des questions liées à l'âge et au sexe, il faudra que ceux qui se sont engagés dans la première stratification fassent un peu plus de travail. Pour aller encore plus loin, pour explorer les questions d'identité ethnique, et ainsi de suite, il faudra approfondir davantage et même porter atteinte à la vie privée, à certains égards, ce que d'aucuns peuvent trouver difficile à accepter. Je ne dis pas qu'il s'agit d'obstacles insurmontables, mais il me semble qu'il s'agit de défis pratiques plutôt importants.

C'est sur un plan philosophique, je crois, que j'en arrive finalement à prendre position en ce qui concerne l'amendement proposé. Je crois qu'en donnant au président l'autorité pour nommer les membres de l'assemblée, nous sommes en train d'apporter des modifications radicales à la constitution même de l'assemblée.

Certains membres auront été choisis de façon aléatoire, et d'autres nommés par le président. Il se peut qu'on soit en mesure de le faire d'une façon cachée. Je ne crois pas qu'on puisse maintenir la situation pendant toute la période de travail de l'assemblée. La raison principale en est que, si la proposition du membre devait être acceptée, il y aurait entre une et quatre circonscriptions qui auraient un, deux, trois, quatre membres de plus qui représenteraient leur circonscription par rapport à la situation de la proposition que

nous avons actuellement, qui consiste à avoir deux électeurs pour chaque circonscription dans l'ensemble de la province.

Je ne dis pas que tout soit noir ou blanc. Je ne sais pas s'il existe une réponse absolument bonne à ces questions. Il est nécessaire de prendre le temps nécessaire pour y penser, comme le montre ce que M. Gibson a dû faire pour y parvenir.

Nous avons légèrement modifié le cadre en doublant la taille de l'assemblée. Je crois que cela a de fortes chances de produire une assemblée qui soit, d'une façon générale, représentative des Britanno-Colombiens. Nous ferons certains travaux pour donner, à tous les Britanno-Colombiens dont les noms sont susceptibles de se trouver sur la liste électorale, mais qui n'y sont pas, la possibilité de s'y inscrire, s'ils le désirent. Il s'agit là d'un travail que nous devrions probablement faire dans tous les cas.

Pour ces motifs, je crois que nous devrions conserver la structure de base des recommandations prévues dans le mandat et que le gouvernement ne devrait pas appuyer la modification mise de l'avant par la chef de l'opposition.

(Note de la rédaction : la modification a été rejetée par un vote de 64 voix contre 2. Le débat s'est poursuivi sur la motion principale.)



Jeff Bray : Pour mes électeurs, les questions de la réforme électorale et de l'assemblée de citoyens sont très importantes. Les membres de ma collectivité ont longtemps attendu que ce jour arrive et souhaité qu'un vrai processus soit élaboré pour permettre aux électeurs d'examiner et de choisir le mode de scrutin.

Le sujet est important parce que la politique inclut les institutions, les règles et les pratiques qui permettent et qui limitent l'accès aux pouvoirs de l'État.

La politique, c'est l'espace entre les citoyens et l'État. Comme l'a dit W.H. Auden : « Il n'y a rien de tel qu'un État démocratique parfait, bon à tout jamais. » Nos institutions politiques changent, même lorsque nous n'y faisons pas attention. Mais, au fur et à mesure que les circonstances changent, notre attention sera axée, s'il y a lieu, sur le besoin d'adopter, de façon plus consciencieuse, le projet d'une réforme politique.

La question de la réforme électorale, soulevée en 1996, n'a pas reçu de réponse, mais elle a peut-être été redéfinie. À cette époque, le débat en cours était davantage axé sur les moyens de veiller à ce que les partis politiques soient heureux du nombre de sièges gagnés aux élections, mais l'objectif fondamental des élections n'est pas de satisfaire les besoins des partis politiques, mais plutôt de permettre aux citoyens de participer au choix de leur gouvernement. La question pressante qui s'applique aux élections de 1996, à celles de 2001 et à toutes les élections est la

suivante : comment créer un système qui permette de mieux servir les intérêts de tous les habitants de la province?

En Colombie-Britannique, la réforme électorale a toujours été axée sur le droit de vote des électeurs, et non sur les partis politiques. En 1876, par exemple, la province a abandonné les restrictions liées à la propriété pour ainsi élargir le droit de vote. Quarante ans plus tard, la province accordait le droit de vote aux femmes. L'âge minimum requis pour voter est passé de 21 à 18 ans. Au cours des dix dernières années, même les changements les plus importants ont porté sur une réforme politique visant à mieux servir les intérêts des électeurs, par exemple la *Recall and Initiative Act de 1995*. La province possède bien sûr une tradition législative en matière de réglementation des partis politiques, marquée en 1995 par l'adoption de l'*Election Act*. Cette loi de 160 pages précise dans leurs moindres détails les règles qui s'appliquent en matière de démocratie électorale. Cependant, toute réforme électorale doit nécessairement mettre l'accent sur l'électeur et non sur les partis politiques. Nous devons revivifier l'engagement des citoyens envers l'ensemble du processus électoral, envers le fait d'avoir des députés et celui de favoriser cette communication entre le gouvernement et les citoyens. Au cours des dernières années, nous avons beaucoup parlé du manque d'intérêt des jeunes envers les élections et le processus électoral et du fait que les différents ordres de gouvernement constatent une désaffection croissante de l'électorat parce qu'il estime que le système ne correspond pas à ce qu'il veut. Ce n'est pas positif pour la démocratie ni pour le mode de vie des Canadiens ou des Britanno-Colombiens. Il est temps pour nous de discuter avec des Britanno-Colombiens, entre Britanno-Colombiens, pour des Britanno-Colombiens, sur la façon de revivifier l'engagement des citoyens envers le processus électoral.

Nous ne pouvons pas redéfinir notre système électoral sans trouver réponse à la question suivante : qu'est-ce que nous attendons de nos députés?

Jeff Bray

Ce n'est pas une tâche facile, mais j'estime aussi que nous devons éviter de nous cantonner dans une position qui consiste à conclure automatiquement que la représentation politique représente la pierre d'assise de tout système électoral bien conçu. Jusqu'à présent, notre gouvernement a modifié la Constitution Act pour énoncer que les élections générales provinciales se tiendront tous les quatre ans, le deuxième mardi de mai, à moins qu'il y ait dissolution du Parlement à la suite d'un vote de censure. Nous avons poursuivi sur la même voie en adoptant des lois qui fixent la date de dépôt du budget provincial et établissent le calendrier des travaux législatifs.

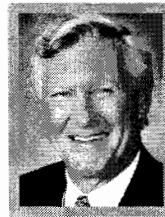
Nous nous sommes également engagés à tenir des votes libres à l'Assemblée législative, pour permettre aux députés de s'exprimer librement, au nom de leurs électeurs, sur les questions qui ne font pas l'objet d'un vote de censure.

Ceci nous ramène à l'assemblée de citoyens. La Colombie-Britannique constitue une entité politique unique. Ce n'est pas la Nouvelle-Zélande, l'Allemagne ou Israël. Notre population est diverse et très dispersée.

L'objectif fondamental d'une assemblée de citoyens nous ramène à celui de toute réforme électorale. Selon nous, cet objectif ne pourra être atteint que si nous enlevons le dossier de la réforme électorale des mains des politiciens pour le remettre à ceux que nous avons le devoir de servir. Le défi consiste à créer une assemblée de citoyens qui représente efficacement les habitants de la province et qui puisse transmettre leurs préoccupations.

La motion dont nous sommes actuellement saisis répond à ce défi. Elle énonce le mandat qui permettra de veiller à ce que le processus reflète les points de vue des citoyens choisis de façon aléatoire, à ce que le système représente les points de vue de toutes les régions — qu'elles soient urbaines, semi-urbaines ou rurales — et à ce qu'un changement soit recommandé afin de permettre d'avoir un débat public et une initiation du public avant la question référendaire.

Ce que l'assemblée de citoyens examinera, c'est la façon dont nous tiendrons des élections au cours des 150 prochaines années peut-être. Nous n'avons pas vraiment recouru à un tel processus au cours des 150 premières années. Nous ne parlons pas seulement de le faire pour le Parti libéral, le Parti vert ou le Nouveau Parti démocratique, parce que, dans 100 ans, tous ces partis auront probablement un nom différent et traiteront de choses différentes, mais il y aura toujours des électeurs. Nous devons veiller à ce que, dans 50 et 60 ans, les électeurs ne soient pas aussi indifférents au processus électoral au point de le rendre presque dénué de sens.



Greg Halsey-Brandt : Le système uninominal majoritaire à un tour a résisté à l'épreuve du temps dans l'ensemble du Canada, parce qu'il a assuré une certaine stabilité à notre gouvernement. Nous avons eu très peu de gouvernements minoritaires au Canada ou en Colombie-Britannique.

Cependant, comme il a été déjà dit par d'autres députés, l'inconvénient est que bon nombre de partis et de citoyens de notre province et du Canada, qui représentent peut-être une plus petite minorité d'électeurs dans ces circonscriptions, estiment que leurs intérêts ne sont pas servis.

Lorsque nous examinons la situation à l'échelle planétaire, il existe, en réalité, bon nombre de modes d'élection différents qui sont utilisés. Une partie du plaisir que je retire dans le portefeuille dont je suis chargé, c'est-à-dire les relations intergouvernementales, tient à la possibilité de rencontrer un

grand nombre d'ambassadeurs ou de consuls généraux représentant ces pays, partout dans le monde. Hier, justement, j'ai eu la chance de présenter à cette assemblée législative l'ambassadeur de Hongrie. J'ai eu la possibilité, après cette présentation, de discuter brièvement avec lui. Nous avons discuté, entre autres choses, du système électoral de Hongrie, parce que je savais que c'est ce dont nous discuterions aujourd'hui. Il s'agit d'un système fascinant parce que, dans un sens, il est tout nouveau pour son pays.

Comme nous le savons, vers la fin de la guerre froide à la fin des années 1980, la Hongrie était un État à parti unique. C'est ce que la constitution a, en réalité, implanté dans ce pays. À la fin des années 1980, les dirigeants du pays ont dû décider de la façon dont ils voulaient que le pays soit gouverné, en tant que nouveau pays de Hongrie, en 1989.

Ce pays de dix millions d'habitants, relativement petit du point de vue géographique, comptait un peu plus de 300 députés à son assemblée législative. Le système retenu par ce pays consiste à choisir la moitié de ces députés par secteurs géographiques — par circonscription, si vous préférez — et, l'autre moitié, selon une représentation proportionnelle. Toutefois, une condition était imposée, à savoir que les partis devaient obtenir au moins 5 % du vote populaire pour se qualifier pour cette représentation proportionnelle. S'ils n'obtenaient pas ce pourcentage, les voix étaient redistribuées en faveur d'autres partis, selon le vote préférentiel. Il s'agit de la façon dont ils en sont venus à comprendre, en tant que nouveau pays, comment fonctionnerait la démocratie dans leur pays.

On pourrait dire que, à l'autre extrémité, se trouve la Hollande. D'après ce que j'ai compris, il n'y a pas de circonscriptions comme telles dans ce pays. Tout se fait selon la représentation proportionnelle. Peut-être que dans un pays plus petit du point de vue géographique, ce système pourrait fonctionner.

Peut-être que le système uninominal majoritaire à un tour sera retenu comme étant le meilleur système, et que cela signifiera la fin du débat, mais il se peut aussi qu'un autre système, qui corresponde à la diversité géographique et au grand nombre de points de vue politiques, soit recommandé aux électeurs.

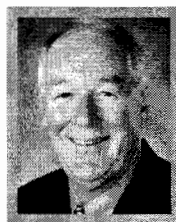
Greg Halsey-Brandt

La Nouvelle-Zélande a été mentionnée par la chef de l'opposition, il y a quelques minutes. Ce pays a, en 1993, instauré une combinaison de circonscriptions géographiques et

de représentation proportionnelle. Les citoyens de chacune de ces circonscriptions doivent voter deux fois — une fois pour leur député local et une fois pour la liste de parti qui les intéresse.

Ce qui m'intrigue en ce qui concerne la Nouvelle-Zélande, c'est qu'ils étaient peut-être assez sages pour prévoir dans la réforme qu'un réexamen du système aurait lieu après deux ou trois élections pour voir comment il fonctionnait. La population aurait ainsi la possibilité de peut-être participer à un autre référendum, après deux ou trois élections, pour savoir si elle était d'accord avec le système actuel, ou si elle voulait revenir à l'ancien. Voilà une idée à laquelle l'assemblée de citoyens devrait penser.

Cette motion sur l'assemblée de citoyens nous offre la chance de poser un nouveau regard sur notre mode de scrutin en Colombie-Britannique. Un élément encore plus important est la responsabilité, dans cet examen, de collaborer avec des Britanno-Colombiens choisis de façon aléatoire. Malheureusement, pour certains d'entre nous, les politiciens ne peuvent pas y participer, parce que nous avons un très grand intérêt direct et que nous sommes trop près de la question.



Mike Hunter : Je dois dire que mon entrée dans la vie publique a été un peu une surprise pour moi et ce, à de nombreux points de vue, mais j'ai franchi le pas parce que, comme bon nombre de mes concitoyens, j'étais blasé et cynique en ce qui concerne l'état de nos institutions publiques et de ce qu'elles devenaient. Je me suis intéressé à la vie publique grâce à un

parti politique et à un chef qui promettaient de servir en premier lieu les intérêts des citoyens.

Il s'agit d'une étape historique cruciale que nous franchissons lorsque nous promettons un gouvernement transparent. La responsabilité que nous confions à nos concitoyens, quels qu'ils soient — ceux qui formeront l'assemblée — est, en réalité, comme certains autres membres l'ont dit, une lourde responsabilité. Le droit de vote a été durement acquis; il a fait l'objet d'une bataille difficile et a été fermement défendu pendant bon nombre d'années. En réalité, il s'agit d'un droit, comme nous le savons, qui remonte loin dans ma culture, plus précisément à 400 ans. Il y a au moins quatre cents ans, mes ancêtres se sont livrés à une guerre civile pour faire valoir le droit des citoyens à se gouverner eux-mêmes, avec l'aide, et non pas les règles, d'un monarque. Voilà pourquoi nous nous trouvons aujourd'hui dans cette chambre, à deux longueurs d'épée les uns des autres. C'est un résultat de la guerre civile. C'est un droit auquel je pense chaque fois que j'entre en chambre.

Quatre cents ans plus tard, dans notre coin de la planète, nous sommes en train de nous demander comment nous pourrions exercer notre droit de vote et comment, en réalité, nous nous

gouvernons nous-mêmes. Je sais qu'il existe bon nombre d'exemples de différents systèmes électoraux et de systèmes démocratiques fondés sur les modèles britanniques, français ou américains. Je suis certain que l'assemblée examinera la représentation proportionnelle sous tous ses angles, les deuxièmes tours de scrutin, le système uninominal majoritaire à un tour, et les autres systèmes.

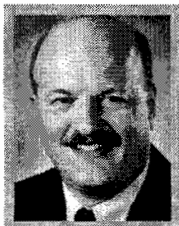
Mais, au bout du compte, j'espère sincèrement que l'assemblée tiendra compte de la stabilité avec laquelle est exercée l'autorité, et de la façon dont toute proposition qui est faite peut déstabiliser la façon dont nous nous gouvernons nous-mêmes, parce que les mécanismes de vote peuvent avoir des conséquences sur cette importante partie de la structure institutionnelle, et ils en ont déjà.

Le temps viendra où il faudra discuter des questions techniques, et je peux vous assurer, ainsi que mes collègues, que j'ai l'intention de faire connaître mon point de vue, auquel je crois avec conviction, et j'espère que tous les autres citoyens exprimeront également leurs points de vue avec fermeté. Ce n'est pas l'objet du débat d'aujourd'hui, et nous pourrions passer beaucoup trop de temps à en discuter le bien-fondé. En réalité, c'est la raison pour laquelle nous avons une assemblée de citoyens pour discuter de ces questions techniques.

Le système de la double majorité, qui constitue une partie de cette motion, est un important moyen de protection pour veiller à ce que, si des modifications sont recommandées, elles soient clairement comprises et acceptées par les citoyens.

Mike Hunter

Ce qui est important aujourd'hui, c'est que nous rompons avec la tradition canadienne. Une assemblée de citoyens marque la fin, dans cette province, de l'attitude condescendante et élitiste en matière de réforme constitutionnelle qui a prédominé avec l'accord du lac Meech et celui de Charlottetown. Cette démarche n'a pas été utile à ce pays ni à cette province. Ici, des citoyens décideront de la façon dont ils exerceront, dans les années à venir, le droit de vote si difficilement acquis.



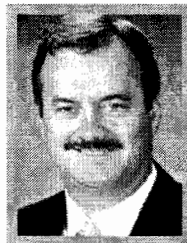
Pat Bell : Nous avons évolué en tant que société. Nous avons accepté nos systèmes électoraux actuels et toute l'histoire qui l'accompagne. Mais personne n'a réellement pris le temps de permettre à nos citoyens de décider eux-mêmes du meilleur système électoral pour l'exercice de l'autorité ici en Colombie-Britannique, ou

pensé à en discuter avec eux. Cette motion comprend certaines parties très intéressantes. Je constate que nous incluons l'ensemble de la Colombie-Britannique dans le processus et que toutes les personnes qui désirent faire connaître leurs idées, leurs sentiments et leurs émotions en ce qui concerne le système électoral en auront la possibilité. En réalité, seulement au cours des 48 dernières heures ou environ, bon nombre de personnes m'ont fait savoir qu'elles désirent siéger bénévolement à ce comité, parce qu'elles estiment qu'il s'agit d'une initiative importante que nous prenons. J'ai dû leur apprendre, à regret, que l'assemblée de citoyens serait, en fait, choisie comme pour un jury.

J'estime très censé d'exclure les personnes qui sont le plus près du régime politique. À mon avis, nous devons donner la possibilité de participer à tous les citoyens, plus particulièrement à ceux qui seront touchés par cette initiative.

C'est un moment très intéressant et, à mon sens, historique. C'est une chose à laquelle je suis très fier de participer et que j'appuie totalement. J'estime que cela fait partie intégrante de notre modèle de gouvernance. J'estime qu'il est absolument essentiel que nous allions de l'avant. L'édifice dans lequel nous siégeons aujourd'hui existe depuis environ 106 ans, et nous n'avons pas modifié notre système électoral depuis ce temps-là. J'estime que le fait que notre gouvernement veuille examiner de plus près un mécanisme qui modifiera de façon dynamique la façon dont nos députés sont élus en dit long sur notre ouverture et notre désir de faire ce qu'il faut pour les Britanno-Colombiens, et non pas pour les politiciens qui sont ici.

Ne vous y trompez pas! Tous les gouvernements avant nous ont eu la possibilité de faire ce que nous faisons ici aujourd'hui. Chacun des gouvernements qui ont siégé à l'Assemblée législative au cours des 106 dernières années et avant cela aurait pu prendre la décision que le premier ministre et le procureur général ont prise ici aujourd'hui et que, je le répète, aucun n'a eu le courage de le faire. J'estime qu'il faut être courageux pour faire ce que nous faisons aujourd'hui, parce que, selon bon nombre des nouveaux systèmes électoraux, s'ils sont choisis selon ces systèmes, une grande partie des députés actuels ne seront pas ici à l'avenir. Vous savez, si nous le faisons pour les bons motifs — si nous le faisons pour fournir une meilleure représentation — j'estime que c'est la chose à faire et je l'appuie totalement.



Blair Suffredine : J'ai vu quelque chose il y a peu de temps qui a attiré mon attention sur la façon dont les personnes importantes des petites collectivités vivent cette situation. L'annonce de notre intention de discuter de ce point n'a été faite que le lundi midi, mais il y avait déjà un éditorial aujourd'hui dans le Arrow Lakes News de Nakusp, appuyant fortement cette notion et

disant qu'une assemblée de citoyens justifierait le temps et les frais qu'elle nécessite. Selon moi, si les membres des petites collectivités peuvent, dans un bref délai, apprécier rapidement l'importance de cette notion pour eux, cela montre combien ils apprécient que le gouvernement les écoute.

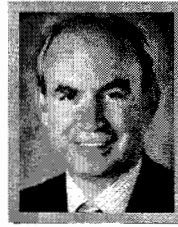
Il s'agit d'une mesure audacieuse. Je suis l'un des membres de l'Assemblée législative qui a été élu avec moins de 50 % de majorité des voix. Depuis mon élection, un certain nombre de personnes ont préconisé la représentation proportionnelle. Elles ont tenu une sorte de référendum dans ma circonscription, et c'est probablement le lieu de la province où le plus grand nombre de personnes appuient ce système de représentation. Mais nous ne devrions pas dire à l'assemblée de citoyens quel est le meilleur système. Je sais que l'on préconise ce système parce que, dans le système actuel, on élit celui qui obtient le plus de voix, même s'il n'a pas la majorité.

Si nous prenons un système équivalent à la représentation proportionnelle, dirons-nous alors que si un parti obtient 1, 2 ou 3 % des voix, il a droit à 1, 2 ou 3 % de la représentation à la chambre? Est-ce la façon normale d'aboutir à une chambre qui ne peut jamais prendre de décisions difficiles? Devrions-nous envisager, par exemple, un vote préférentiel par lequel nous avons un, deux ou trois choix? Comment pouvons-nous nous assurer que l'Opposition se fait entendre sans paralyser l'Assemblée législative?

Cette assemblée législative doit, à l'occasion, s'attaquer à des choix difficiles. Je suis aussi l'un des membres qui, récemment, a fait l'objet d'une campagne de destitution, et la destitution a été utilisée pour intimider les députés afin qu'ils n'appuient pas le gouvernement. Le mode de scrutin doit être un système juste qui permette cette représentation et qui encourage les membres à faire preuve de jugement.

L'essentiel, c'est de faire renaître la confiance. Les citoyens de l'ensemble du pays, plus particulièrement des petites collectivités que je représente, se sentent aliénés. Il a été mentionné qu'il y aurait une sélection fondée sur le même système que celui du système de jury. Comme vous le savez peut-être, j'ai comparu à bon nombre de procès devant jury et, pendant les années où j'ai exercé le droit, il n'y a qu'une seule fois où le jury n'a pu prononcer de sentence et c'était la première fois que cela se produisait dans les tribunaux des Kootenays en 45 ans. Bref, je sais que le système de jury fonctionne, et je sais que ce processus de sélection nous offre de grandes perspectives.

Je sais que cela constitue un risque pour moi en tant que député, que nous réformions le système, et que si nous modifions le mode de scrutin, je ne puisse pas être réélu. Mais c'est un risque que je suis prêt à prendre, afin d'accroître la confiance dans le système et dans le régime politique de tous ceux et celles qui votent. Leur faire sentir qu'ils sont libres d'agir est la chose la plus importante que nous puissions faire.



Bill Bennett : Je suis allé sur Internet aujourd'hui pour essayer de trouver certains renseignements sur les assemblées de citoyens et j'ai été très surpris de tous les renseignements qui s'y trouvent et qui proviennent de partout dans le monde. Il y a un bon nombre de personnes dans le monde aujourd'hui qui sont préoccupées par l'état de notre démocratie moderne.

J'estime que l'engagement de ce gouvernement qui vise à dépolitiser notre façon de concevoir l'assemblée de citoyens est quelque chose dont nous devrions être infiniment fiers. M. Gibson a formulé plusieurs recommandations précises et, par la suite, le gouvernement les a examinées une à une, a accepté la plupart d'entre elles et a apporté certaines modifications. J'aimerais évoquer plus particulièrement certaines des recommandations faites par M. Gibson et qui ont été modifiées par ce gouvernement — et j'estime que c'est à juste titre — sur le plan des principes. Je fais plus particulièrement référence au processus de sélection et également à l'éligibilité. Selon le processus de sélection, M. Gibson a recommandé qu'il y ait une élection par les pairs pour accroître l'égalité dans la composition de l'assemblée constituante. Le gouvernement a décidé qu'il y aurait des réunions régionales de sélection, mais que la sélection ne se ferait que par échantillon aléatoire, et la raison donnée pour la différence est que l'élection par les pairs inclut un élément de propagande électorale dans le processus qui l'éloigne du modèle aléatoire. J'estime que ceci est fidèle au principe sur lequel nous nous appuyons dans la création de l'assemblée de citoyens.

M. Gibson a aussi recommandé qu'un membre soit choisi par circonscription et que 21 membres de plus soient choisis parmi ceux qui n'ont pas été élus. La décision du gouvernement concernait deux membres de l'assemblée de citoyens par circonscription, pour un total de 158 membres, et aucun pouvoir d'ajout de membres pour le président. Nous tentons effectivement de supprimer tous les risques liés à la politique et au contrôle, et, à juste titre selon moi, nous cherchons à supprimer tous les signes qui montreraient que le résultat de cet exercice est déjà connu.

J'ai rencontré, par hasard, un ancien député de l'Assemblée législative. Il siégeait il y a quelques années. En fait, il était membre du Cabinet. Nous nous sommes rencontrés lors d'une occasion mondaine, et nous avons discuté de l'assemblée de citoyens et de cette initiative, de cet engagement que nous avons pris dans le document *New Era*, sous la direction du premier ministre. Cet ancien député ne pouvait réellement pas comprendre pourquoi nous faisons cela. Il m'a dit : « Que faites-vous? Vous vous exposez à quelque chose que vous ne pourrez pas contrôler. » Je lui ai dit que c'était exactement le but de cet exercice. Nous désirons que les citoyens nous disent ce qu'ils pensent de la façon dont les députés devraient être élus à cette assemblée législative.